

En 2018, l'enveloppe dédiée pour le département de Paris au titre du FDVA « Fonctionnement et Innovation » était de 760 702€.

Les montants des subventions accordées par le collège départemental et soumis à la commission régionale pour avis, se sont échelonnés entre 5 000€ et 22 000€. En moyenne les actions ont été financées à hauteur de 8 845€.

Pour la campagne 2019, les membres du collège départemental de Paris ont souhaité apporter des précisions sur les critères de l'appel à projet régional, spécifique au territoire parisien.

i. Projets relevant de l'innovation sociale (IS)

Mise en œuvre de nouveaux projets ou d'activités relevant de l'innovation sociale (technologique, économique ou répondant à des besoins non ou mal couverts).

Ces projets devront être structurants et cohérents avec le développement local d'un territoire, en cohérence avec l'objet social de l'association.

Par exemple :

- *Lutte contre la fracture numérique/illectronisme*
- *Action en direction des populations vulnérables (inclusion sociale, accès aux droits, protection des personnes, accès à l'autonomie...)*
- *Actions expérimentales...*

Sur Paris :

Une attention particulière sera portée aux actions permettant la modernisation et l'amélioration des supports de communication des associations afin d'élargir leurs publics.

ii. Projets favorisant la structuration du fonctionnement des associations (SF)

Mise en œuvre de projets favorisant le développement, la pérennisation ou la structuration du fonctionnement de l'association (*dont achat de petit matériel*), en adéquation avec l'objet social de l'association.

Par exemple :

- *Soutien à la structuration des réseaux locaux d'accompagnement à la vie associative*
- *Soutien à la montée en compétence (hors formation), qualifications, soutien à la structuration (groupements d'employeurs, mutualisations, actions de coopération inter-associative...)*
- *Projets expérimentaux en matière de gouvernance (démocratie sociale, mobilisation des jeunes, parité dans les instances, ...)*

Sur Paris :

Une attention particulière sera portée aux projets :

- favorisant la coopération entre associations notamment par la mutualisation des fonctions supports afin de pérenniser les actions en optimisant les coûts de fonctionnement. Les candidatures collectives seront recevables sous réserve que le porteur du projet mentionne nominativement les associations bénéficiaires de l'action dans la demande.
- visant à diversifier les sources de financement afin de pérenniser les activités.

iii. Nouveaux outils d'Accompagnement et de Développement de l'Engagement tout au long de la vie (ADE),

- Mise en place d'espaces d'accueil et d'information pour les bénévoles
- Promotion de l'engagement citoyen tout au long de la vie et du bénévolat

Sur Paris :

Une attention particulière sera portée aux actions développant l'innovation démocratique et la participation effective des citoyens à la vie de la cité.

Une attention particulière sera portée en 2019 aux actions ciblées au profit des territoires prioritaires (territoires ruraux, quartiers politique de la ville).

Sur Paris : Les actions qui ont pour objet de faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles pour les publics qui en sont éloignés, organisées en lien avec des grands événements, seront particulièrement recherchées.